



**Prêter n'est pas donner !
Conséquences de la mise à disposition gratuite
d'un logement à enfant pendant 11 ans...**

Newsletter n°17 480 du 1^{ER} DECEMBRE 2017

Prêter n'est pas donner !

Conséquences de la mise à disposition gratuite d'un logement à enfant pendant 11 ans...



Cour de cassation, civile, Chambre civile I, 11 octobre 2017, 16-21.419, Publié au bulletin

Les faits

Un père (Jean X) avait prêté sans contrepartie financière un appartement à son fils pendant une période près de 11 ans. Jean X...est décédé le 11 novembre 2008, laissant pour lui succéder son épouse, Mme Y..., et leurs deux enfants, A et B.

Au décès du père les autres héritiers du défunt demandaient le rapport à la succession, c'est-à-dire la réintégration de l'avantage indirect dont il a bénéficié par la mise à disposition gratuite de ce logement.

La décision

Le prêt à usage (commodat) constitue un contrat de service gratuit, qui confère seulement à son bénéficiaire un droit à l'usage de la chose prêtée mais n'opère aucun transfert d'un droit patrimonial à son profit, notamment de propriété sur la chose ou ses fruits et revenus, de sorte qu'il n'en résulte aucun appauvrissement du prêteur.

La mise à disposition par Jean X. à son enfant d'un appartement depuis l'année 2000, sans contrepartie financière, relevait d'un prêt à usage.

Un tel contrat est incompatible avec la qualification d'avantage indirect rapportable.

La mise à disposition gratuite d'un logement à l'un de ses enfants ne constitue pas un avantage indirect dont ce dernier serait redevable à l'égard de ses frères et sœurs lors du règlement de la succession.

SUITE...



NOTRE TOURNEE 2018 PANORAMA DE L'ACTUALITE FISCALE

7 HEURES DE FORMATION

UN SUPPORT DE PLUS DE 200 PAGES

DES SIMULATEURS PEDAGOGIQUES

JANVIER		FÉVRIER		MARS	
SAM 20		JEU 1	NANTES	JEU 1	PARIS
D 21		VEN 2	RENNES	VEN 2	61-304 Ch.le Bon
LUN 22	04	SAM 3		SAM 3	62-303 Guénolé
MAR 23	PARIS	D 4		D 4	63-302 Casimir
MER 24	BORDEAUX	LUN 5	CLERMONT Fd	LUN 5	64-301 Olive 10
JEU 25	AIX EN PROVENCE	MAR 6	PARIS	MAR 6	65-300 Colette
VEN 26	LYON	MER 7	MONTPELLIER/BIARRITZ	MER 7	66-299 Félicité
SAM 27		JEU 8	NICE	JEU 8	PARIS
D 28		VEN 9		VEN 9	
LUN 29	05	SAM 10		SAM 10	
MAR 30	PARIS	D 11		D 11	
MER 31	TOULOUSE / LILLE	LUN 12	07	LUN 12	11

COMPLET

INSCRIVEZ VOUS VITE ! (70% des places déjà réservées)

NOMBRE DE PLACES LIMITE

DETAILS ET INSCRIPTIONS [CLIQUEZ ICI](#)



LES DERNIERES DATES POUR 2017 QUELQUES PLACES DISPONIBLES...

<p>PARIS</p>  <p>6 DECEMBRE 2017</p> <p>7 HEURES DE FORMATION</p>	 <p>STEPHANE PILLEYRE</p>	<p>SOCIÉTÉS CIVILES ASPECTS JURIDIQUES ET FISCAUX: APPROCHE PRATICO PRATIQUE</p>	<p>PERFECTIONNEMENT ACTUALISATION</p> <p><u>Programme détaillé et inscription</u></p>
<p>LYON</p>  <p>5 DECEMBRE 2017</p> <p>7 HEURES DE FORMATION</p>	 <p>JACQUES DUHEM</p>	<p>LA LOCATION EN MEUBLÉ: UN OVNI FISCAL</p>	<p>PERFECTIONNEMENT ACTUALISATION</p> <p>Formation validante à hauteur de 7 heures pour les professionnels de l'immobilier</p> <p><u>Programme détaillé et inscription</u></p>
<p>PARIS</p>  <p>7 et 8 DECEMBRE 2017</p> <p>14 HEURES DE FORMATION</p>	 <p>STEPHANE PILLEYRE</p>	<p>FONDAMENTAUX DE LA GESTION DE PATRIMOINE MISE EN PRATIQUE DU CONSEIL PATRIMONIAL</p>	<p>INITIATION A LA GESTION DE PATRIMOINE</p> <p><u>Programme détaillé et inscription</u></p>
<p>PARIS</p>  <p>7 DECEMBRE 2017</p> <p>7 HEURES DE FORMATION</p>	 <p>FREDERIC AUMONT PHILIPPE DELORME</p>	<p>ANTICIPER LES RISQUES DE DECES ET/OU D'INCAPACITE DU CHEF D'ENTREPRISE SUR L'OUTIL PROFESSIONNEL</p>	<p>INGENIERIE PATRIMONIALE DU CHEF D'ENTREPRISE</p> <p><u>Programme détaillé et inscription</u></p>

